

**Séance du Conseil de Ville  
du 31 août 2015, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 7 / 2015**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 6 du 29 juin 2015
4. Questions orales
5. Rapport 2014 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
6. Comptes 2014 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et rapport de gestion
7. Message au Corps électoral concernant la demande de prise en charge du loyer annuel à hauteur de Fr. 385'000.-, sur 15 ans, pour un espace de 150 places de crèche dans un immeuble sis à la route de la Mandchourie à Delémont et la demande de crédit de Fr. 955'000.- pour son équipement initial
8. Crédit-cadre de Fr. 1'850'000.- pour l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019
9. Crédit-cadre de Fr. 1'780'100.- HT pour l'assainissement des réseaux souterrains (PGEE, eau potable, électricité, gaz naturel, éclairage public) dans le cadre de l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019
10. Développement du postulat 4.09/15 - "La Commune se protège-t-elle des cyberrisques ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Développement de la motion 5.08/15 - "Places de parc pour personnes handicapées accessibles et en suffisance", PS, Mme Murielle Macchi
12. Développement de la motion 5.13/15 - "Demandes de crédit : une intégration standard et systématique d'informations dans les messages au Conseil de Ville", PLR, M. Julien Crevoisier
13. Réponse au postulat 4.10/14 - "Pourquoi pas une rue Godi-Aeschbacher ? (industriel et mécène)", UDC•UDF•SP, M. Philippe Rottet
14. Réponse au postulat 4.11/14 - "Soutenir et promouvoir un service de baby-sitting fiable", PS, M. Marc Ribeaud
15. Réponse au postulat 4.12/14 - "Financement de la caisse de pension : pour un système ne défavorisant pas l'embauche de personnes plus âgées", PLR, M. Julien Crevoisier
16. Réponse au postulat 4.01/15 - "Pour une attraction touristique locale « d'envergure internationale » !", PS, M. Sébastien Lapaire
17. Résolution 1.01/15 - "Hisser le drapeau de Moutier à l'Hôtel de Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
18. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**Mme Jeanne Beuret**, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle souhaite la bienvenue à M. Olivier Etique, suppléant PLR qui siège pour la première fois, et informe que Mme Lydia Schwyzer remplace Mme Alexandra Simon, suppléante CS•POP•Verts démissionnaire.

Mme Beuret rapporte la décision du Bureau de maintenir la séance du Législatif du 28 septembre prochain, en dépit de la rencontre organisée par RFJ et le *Quotidien Jurassien* en lien avec les prochaines élections. En dernier lieu, elle donne lecture de la résolution 1.01/15 - "Hisser le drapeau de Moutier à l'Hôtel de Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, et la met en circulation pour signature.

## 2. APPEL

### *Conseil de Ville*

39 membres sont présents.

Mme Jeanne **Beuret**, présidente, M. Renaud **Ludwig**, 1<sup>er</sup> vice-président, M. Jude **Schindelholz**, 2<sup>e</sup> vice-président, M. Olivier **Montavon**, scrutateur, M. Pierre **Chételat**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Félix **Baumann**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Mehmet **Suvat**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**  
 M. Francis Charmillot est remplacé par M. Thierry **Kamber**  
 Mme Anne Froidevaux est remplacée par M. Didier **Schaller**  
 Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par M. Toufiq **Ismail-Meyer**  
 M. Christophe Günter est remplacé par M. Olivier **Etique**  
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Claude **Chèvre**

#### Sont excusés

MM. Besim Hoxha, Hervé Schaller.

### *Conseil communal*

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Hervé **Bourgeois**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 29 JUIN 2015

Le procès-verbal no 6 du 29 juin 2015 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Dominique Nusbaumer**, PDC-JDC, relève l'image attrayante que confère à la ville la fontaine de la place de la Gare et son utilité en cas de canicule. Toutefois, en raison de la pénurie d'eau, la Commune a décidé de fermer l'ensemble de ses fontaines, même si l'installation précitée fonctionne en circuit fermé. Aussi, M. Nusbaumer suggère, plutôt qu'une pure coupure d'eau, une information sur place à la population, par un panneau didactique expliquant les nouvelles technologies qui permettent à chacun de contribuer aux économies d'eau à domicile.

**M. Jean-Yves Gentil** informe que la Ville a décidé de couper tous les points d'eau, démarche symbolique pour inciter les citoyens à prendre conscience de la préservation des ressources. Par ailleurs, la fontaine de la place de la Gare, malgré son fonctionnement en circuit fermé, consomme quelque 120 m<sup>3</sup> d'eau par année pour des raisons d'évaporation et de pertes d'eau. En outre, M. Gentil met en exergue la situation délicate à laquelle la Ville a fait face cet été, pendant laquelle elle a dû décider au jour le jour si des restrictions, peut-être drastiques, devaient être imposées à la population, ce que la fine gestion de cette ressource a évité. Insistant sur la nécessité de la préserver, M. Gentil retient la suggestion de M. Nusbaumer.

**M. Dominique Nusbaumer** est partiellement satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC•JDF•sp, indique que les travaux liés à la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse ont induit la mise à sec du Ticle durant plusieurs heures à deux occasions, en juin dernier, compensée par un mince filet d'eau amené par un tuyau d'arrosage. M. Baettig demande au Conseil communal s'il a été informé de ces incidents et des dommages occasionnés à la faune et si des démarches ont été entreprises pour les éviter à l'avenir.

**M. Jean-Yves Gentil** confirme les incidents relevés, qui font suite aux inondations considérables dans le secteur de la Grande-Ecluse, lesquelles ont provoqué un presque effondrement d'une berge aux abords de la centrale, menaçant la grue qui procédait aux travaux sur le camping. Des mesures urgentes ont généré le détournement ponctuel de la Sorne pour la faire passer par le ruisseau à poissons alimentant la passe située derrière la Grande-Ecluse, provoquant un assèchement temporaire du Ticle auquel la Ville n'a pas pu remédier, malgré les démarches entreprises. M. Gentil le regrette, estimant toutefois cette situation inévitable vu les dangers encourus.

**M. Dominique Baettig** est satisfait.

**Mme Murielle Macchi**, PS, revient sur la décision de la Municipalité de mettre un terme au ramassage de tout type de déchets porte-à-porte en Vieille Ville, deux places collectrices étant disponibles à l'ouest et à l'est de la rue de l'Hôpital. Mme Macchi comprend l'efficacité visée, au contraire des habitants qui qualifient ces mesures de radicales, voire absurdes, d'autant qu'ils en ont été avertis par un simple courrier avant la pause estivale, le ramassage étant stoppé la semaine suivante, sans période d'essai ni de transition. D'autre part, vu le nombre de citoyens concernés, le nombre de places collectrices semble insuffisant, vu le débordement des conteneurs et l'entreposage de déchets en dehors des places. De plus, leur localisation permet à chacun de déposer ses déchets sans être aperçu. De manière générale, Mme Macchi craint que la situation se dégrade. En outre, elle met en évidence les difficultés rencontrées par les personnes âgées pour transporter, notamment, leurs sacs taxés et les entreposer dans le conteneur. De nombreux habitants ne disposent pas non plus d'un véhicule pour acheminer leurs déchets jusqu'aux places collectrices, comme le pratiquent certains quartiers de maisons individuelles. En dernier lieu, Mme Macchi demande si les commerçants ou professionnels, non pris en considération, pourraient bénéficier des mêmes possibilités que les restaurateurs.

**Mme Françoise Collarin**, admettant que la communication aurait pu être meilleure, rappelle que cette décision découle de plusieurs interventions du Conseil de Ville, concernant notamment le dépôt de déchets du vendredi soir au lundi matin. De ce fait, une place collectrice a été créée près de la bibliothèque il y a deux ans, de suite fortement utilisée, et une seconde, sur la propriété du Canton, a été mise en place à l'est de la rue de l'Hôpital. De plus, les commerçants bénéficient de deux emplacements pour le dépôt de leurs déchets en carton. Mme Collarin souligne que si la situation était difficile durant les premières semaines, elle s'est très nettement améliorée. Cette nouvelle organisation, identique à celle d'autres quartiers, génère des économies et permet de préserver la santé des voyers, leur évitant de monter et descendre du camion incessamment. Des modifications du ramassage des déchets interviendront à différents endroits de la ville, pour lesquelles la communication sera soignée, même si, pour la Vieille Ville, elle s'est faite par le biais d'un communiqué de presse et d'un courrier adressé à chaque habitant du secteur.

**Mme Murielle Macchi** n'est pas satisfaite.

**Mme Christel Lovis**, PS, relève le problème rencontré par les parents qui, faute de places de parc en suffisance devant la Maison de l'Enfance à l'avenue de la Gare, stationnent leur véhicule le long du trottoir en dehors des emplacements prévus, ce qui engendre un danger pour les écoliers se rendant au Collège, notamment. Le parking situé à la rue de l'Industrie, gratuit durant les 15 premières minutes de stationnement, pourrait être utilisé mais ce laps de temps s'avère insuffisant pour déposer des enfants en bas âge. De plus, la détermination de places 15 minutes devant la Maison de l'Enfance ne serait pas une solution vu l'utilisation inappropriée de tels emplacements à la rue du 23-Juin. Aussi, Mme Lovis propose d'attribuer à la Dorlotine une, voire deux places de parc, devant le bâtiment et, pour la Gar'Onze, d'inviter les parents à stationner sur le parking de la rue de l'Industrie. Le Conseil communal a-t-il d'autres alternatives à suggérer ?

**M. Damien Chappuis**, maire, indique qu'en collaboration avec la Maison de l'Enfance, les règles de stationnement pour l'ensemble des structures seront rappelées aux parents. En outre, il doute lui aussi que la création de places 15 minutes devant les sites de l'avenue de la Gare résolve le problème de stationnement, ce laps de temps étant certainement insuffisant pour déposer des enfants. Toutefois, selon lui, le parking de la rue de l'Industrie prévoit non pas 15 mais 30 minutes gratuites, ce qui s'avérerait suffisant. Il se renseignera à ce sujet auprès du Service UETP.

**Mme Christel Lovis** est satisfaite.

**M. Iskander Ali**, PS, indique que l'organisateur chargé de l'animation des foires a mis un terme à son mandat à fin 2014, tout en transmettant les noms de successeurs potentiels, que la Ville n'a, à ce jour, pas contactés. Depuis le début de l'année, aucune animation n'accompagne les foires, les affiches n'ont pas été réalisées ni même les papillons. M. Ali demande au Conseil communal s'il est conscient de ce problème, qui pourrait mener à la disparition des foires à Delémont. Entend-il confier à la Ville l'organisation de ces manifestations ou délèguera-t-il cette tâche à un externe, avec un cahier des charges précis et un budget ?

**M. Patrick Chapuis**, conscient de la situation, informe que le Service de la culture et des sports est actuellement à la recherche d'une personne pour assumer cette animation, non sans peine. Toutefois, les foires sont régulièrement annoncées par des banderoles aux entrées de la ville et par des flyers.

**M. Iskander Ali** est satisfait.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, revenant sur les places collectrices de déchets en Vieille Ville, indique que les bennes débordent régulièrement un jour déjà avant le ramassage par la Voirie, ce qui pourrait encore s'aggraver. Leur nombre lui semble insuffisant pour l'ensemble du secteur de la Vieille Ville, même si Mme Rohner adhère à la simplification de la charge des voyers. D'autre part, ces emplacements sont situés en faux plat, ce qui accroît la pénibilité, pour la population, d'y déposer ses déchets. Deux places supplémentaires, par exemple au sud et au centre du quartier, auraient pu être prévues, suggestion pour laquelle elle souhaite l'avis du Conseil communal.

**Mme Françoise Collarin** indique que le groupe de travail ad hoc, dont fait partie Mme Rohner, se réunira prochainement pour poursuivre la réflexion sur le ramassage des déchets et elle compte sur la participation de la conseillère de ville pour développer des idées. En outre, Mme Collarin souligne que les démarches liées à la création des deux places collectrices ont duré une année, tout en rappelant la volonté de la Ville de gérer ses déchets mieux qu'actuellement.

**Mme Magali Rohner** est partiellement satisfaite.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, revient sur le projet de la société du Comptoir delémontain SA sur le site actuel et son intention de proposer au Conseil communal d'entrer en négociation pour cette réalisation. Cette information a surpris M. Miserez, d'autant que la société a démissionné, à l'exception de deux personnes, tous les membres de son Conseil d'administration, y compris le représentant de la Ville. Comme la Commune a déjà exprimé son intention de réaliser un centre de congrès dans ce secteur, M. Miserez se demande s'il s'agit d'un projet différent et il invite le Conseil communal à communiquer ses intentions.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme l'information parue dans la presse s'agissant de la volonté de Comptoir delémontain SA de répondre à diverses exigences de la Ville en prévision de la création d'un centre de congrès. Dans ce cadre, le Conseil communal a reçu le président du Conseil d'administration, son directeur et des promoteurs. L'examen du projet révèle que ce dernier ne répond pas à l'ensemble des exigences de la Ville s'agissant du centre de congrès dont le Conseil communal souhaite la réalisation. De ce fait, l'Exécutif les a invités à rejoindre le futur groupe de travail, composé de représentants de la Promotion économique cantonale et de Jura Tourisme, et chargé d'élaborer un projet répondant aux exigences cantonales et communales.

**M. Jean-Paul Miserez** est satisfait.

**Mme Jeanne Beuret**, présidente, CS•POP•Verts, déplore la suppression, au début de l'été, de la place de stationnement réservée aux personnes handicapées à l'entrée de la piscine plein air, endroit où sont maintenant entreposés des déchets. A ce jour, la place n'a toujours pas été libérée et Mme Beuret souhaite savoir quand elle sera à nouveau attribuée à une place de parc pour personne à mobilité réduite.

**M. Patrick Chapuis** confirme la suppression de cette place qui a été aménagée pour l'entreposage de containers. Tout prochainement, deux nouvelles places de stationnement seront créées dans ce secteur, parallèlement à celles prévues sur le grand parking de La Blancherie.

**Mme Jeanne Beuret** est satisfaite.

## 5. RAPPORT 2014 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

**M. Damien Chappuis**, maire, énumère les faits marquants pour 2014 et rapporte la satisfaction du Conseil communal en ce qui concerne les réalisations de la Ville. Il adresse les remerciements de l'Exécutif à la fonction publique pour son travail et au Conseil de Ville pour son appui aux projets présentés.

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), s'agissant de l'activité de la Police locale, relève que ses interventions ont été chiffrées et souhaite que la Commission de la mairie les utilise et les affine lors de la préparation du nouveau règlement. Par ailleurs, le Service UETP a également détaillé les demandes de permis, activité à laquelle 1.5 poste à plein temps est consacré. Au nom de la CGVC, M. Ribeaud remercie le personnel communal et les auteurs du rapport qu'il propose d'accepter.

*Département de la maire et des finances*

**Mme Murielle Macchi**, PS, remerciant elle aussi les auteurs du rapport, relève le bon fonctionnement de l'administration. Partageant les préoccupations de la CGVC, Mme Macchi met en évidence l'importance, pour le personnel communal, de disposer d'une offre variée de cours de perfectionnement professionnel, mesure qu'elle soutient. De plus, à son sens, vu les nombreuses interventions du Conseil de Ville en ce qui concerne le stationnement, la Commission de la mairie mériterait de se réunir. Quant aux graphiques de la Police locale, ils devraient se baser sur la même échelle, ce qui permettrait un comparatif d'une année à l'autre. D'autre part, Mme Macchi invite à supprimer le terme de "bringues de ménage", afin de ne pas minimiser le problème lié à la violence conjugale. Finalement, elle demande au Conseil communal s'il a conscience de la présence, en fin de semaine, de mineurs de 12 ou 13 ans dans les bars et ayant accès à des boissons alcoolisées, qui ne fait l'objet d'aucun commentaire ni statistique dans le rapport.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme l'attention du Conseil communal portée au perfectionnement professionnel, dans le but d'offrir des formations adaptées aux besoins du personnel. De plus, la Police locale appliquera les mêmes échelles pour ses statistiques et en adaptera le vocabulaire. Pour l'avenir, les mesures de prévention seront ajoutées alors que la Commission de la mairie se réunira prochainement.

*Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement*

**Mme Murielle Macchi**, PS, rappelle qu'en 2011, la Ville avait l'intention de relancer la politique du logement, avec en vue la création de logements sociaux mixtes. Elle souhaite savoir si les règles d'attribution, qui ont fait l'objet d'une réflexion l'année dernière, seront prochainement validées et si elles entreront en vigueur en 2016. Aussi, Mme Macchi invite le Conseil communal à définir ses objectifs en la matière par rapport aux interventions du Conseil de Ville ces derniers temps. En ce qui concerne les allocations de fin d'année, Mme Macchi estime insuffisant d'uniquement contacter les bénéficiaires de 2013, même si le Service des affaires sociales n'a plus accès aux taxations fiscales, pensant aux nouveaux retraités ou aux personnes ayant eu un changement de fortune. Elle souhaite donc que la Ville obtienne, éventuellement avec l'accord du Préposé à la protection des données, le nom des bénéficiaires. En outre, elle souhaite connaître la position de l'Exécutif sur la nécessité de revoir le cahier des charges et le fonctionnement de la Commission de la jeunesse, qui ne se réunit plus. Quant à l'allocation d'incitation à la formation, Mme Macchi suggère de la rappeler dans une prochaine édition du *Delémont.ch* et d'en informer les associations et institutions sociales, comme Caritas, Pro Infirmis ou Sibir'elles.

**Mme Esther Gelso** indique qu'une information paraîtra dans le *Delémont.ch*, tout en relevant que l'ORP et Caritas disposent de flyers, tout comme l'Office de l'emploi, qui encourage les personnes en fin de droit à utiliser cette voie. La Commission de la jeunesse, qui s'est réunie à une reprise sans avoir le quorum, n'a pas eu à statuer sur de grands projets. Certains membres n'ont d'ailleurs pas été remplacés. En ce qui concerne l'allocation de fin d'année, elle a fait l'objet de contacts avec le Service des contributions pour savoir si la situation des bénéficiaires de 2013 avait changé. Les nouveaux retraités sont aussi avisés de cette prestation par l'Agence AVS. En outre, un groupe de travail a été créé dans le cadre de la politique du logement. Les coopératives delémontaines, pas toutes très impliquées, ont été sollicitées pour un projet commun, une rencontre ayant lieu à mi-septembre à laquelle participeront deux représentants de coopératives situées hors canton.

*Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics*

**Mme Murielle Macchi**, PS, relevant une divergence dans le nombre d'habitants supplémentaires cités dans le rapport, souligne la complexité de la révision du PAL pour une localité de la taille de Delémont, exercice qui bénéficie d'outils de réflexion découlant d'études thématiques réalisées auparavant. Par ailleurs, Mme Macchi regrette que les participants au groupe d'accompagnement et les membres de la Commission UETP n'aient pas été informés des conclusions des études liées à la révision du Plan directeur des déplacements, au cadastre du bruit et aux besoins en stationnement. A son sens, les résultats de ces examens devraient être mis à la disposition des intéressés afin que les commissaires, notamment, ne se limitent pas à valider les crédits. En dernier lieu, elle indique que son groupe acceptera ce rapport.

**Mme Françoise Collarin** confirme que les travaux réalisés en amont contribuent à la révision rapide du PAL, comme la Conception directrice par exemple. Ces documents n'ont pas été présentés car affinés au fur et à mesure des réflexions menées par le Service UETP, d'autant que la révision du PAL requiert un travail délicat. Ils le seront toutefois dès mi-septembre. A titre d'exemple, s'agissant du crédit d'étude de 2011 relatif, entre autres, au cadastre du bruit, Mme Collarin indique que le crédit qui sera débattu au point 8 en découle.

**DECISION :** le rapport 2014 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à l'unanimité, par 39 voix.

**6. COMPTES 2014 DU FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYES DE LA COMMUNE DE DELEMONT (FRED) ET RAPPORT DE GESTION**

**Mme Françoise Collarin** relève l'amélioration de la Caisse de pension en 2014, dont le degré de couverture dépasse les 100 %, notamment en raison des résultats sur les placements et des mesures d'assainissement, et dont la réserve de fluctuation des valeurs atteint 1.2 million de francs. Mme Collarin adresse ses remerciements au Comité du FRED ainsi qu'à la Commission de placement pour leur excellent travail.

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la CGVC, souligne également le degré de couverture dépassant les 100 %, sous le régime de la primauté des prestations, ce qui induit la fin des mesures d'assainissement. A la demande de la CGVC, le Comité du FRED a mandaté l'organe de révision, la société PWC, pour contrôler les calculs liés au changement de primauté pour un échantillon d'assurés actifs, notamment ceux qui ont directement ou indirectement été impliqués dans la révision des statuts du FRED ou dans sa gestion. Les résultats de cet examen indiquent que tous les assurés ont été traités de façon identique, la transition dans le nouveau régime étant de ce fait transparente et correcte. Remerciant les membres du comité précité pour leur engagement, M. Ribeaud invite à approuver les comptes 2014 du FRED.

**M. Pierre Chételat**, PLR, relève lui aussi le degré de couverture, passant de 94.2 % en 2013 à 102.5 % l'année dernière, induit par le bon rendement des placements. Toutefois, M. Chételat invite à être vigilant, étant donné que cet argent est placé en bourse, dont les fluctuations ne peuvent pas être maîtrisées. Il informe que son groupe acceptera les comptes du FRED.

**M. Jude Schindelholz**, PS, se réjouissant de la bonne situation du FRED, rappelle la décision, en 2014, de changer de primauté au 1<sup>er</sup> janvier 2015, motivée afin d'assurer un degré de couverture supérieur à 100 %. M. Schindelholz relève que tel est le cas pour les comptes 2014, sous le régime de la primauté des prestations, ce qui infirme la théorie de la nécessité de changer de primauté. A son sens, le degré de couverture est déterminé, entre autres, par le rendement des placements qui, en raison de l'abandon du taux plancher du franc suisse et de la chute de la bourse, péjorera le degré de couverture. En dernier lieu, M. Schindelholz met en évidence la contribution des employés aux mesures d'assainissement et la réduction du niveau des rentes. A son sens, un nouvel assainissement devrait passer par une répartition plus équitable des efforts entre employeurs et employés, sans réagir de manière excessive aux turbulences boursières. Son groupe acceptera les comptes du FRED.

**DECISION :** les comptes 2014 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) et le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité, par 39 voix.

**7. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL CONCERNANT LA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU LOYER ANNUEL À HAUTEUR DE FR. 385'000.-, SUR 15 ANS, POUR UN ESPACE DE 150 PLACES DE CRÈCHE DANS UN IMMEUBLE SIS À LA ROUTE DE LA MANDCHOURIE À DELÉMONT ET LA DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 955'000.- POUR SON ÉQUIPEMENT INITIAL**

**Mme Esther Gelso** présente ce projet de crèche, qui permettra aux parents de confier leurs enfants sur un seul site, de limiter les transports scolaires et de répondre aux demandes de l'Hôpital du Jura et du Canton, ce dernier ne souhaitant plus soutenir l'ouverture de petites structures, trop onéreuses. Cette crèche offrira des espaces de qualité aux enfants et des conditions de travail adaptées, tout en permettant à la Ville d'accueillir les quelque 140 enfants sur liste d'attente.

Mme Gelso informe que d'autres sites ont été examinés, comme le Pré-Guillaume, la zone industrielle ou la Fondation Père-ne, dissuasifs en raison des coûts de location, des travaux à entreprendre, du bruit, de la situation excentrée, voire de l'absence d'espace extérieur. Le site Losinger présente toutes les qualités recherchées et répond aux attentes de la Ville. Par ailleurs, en cas d'achat, les partenaires financiers

acceptent un droit d'emption tenant compte des locations versées par la Municipalité. Adressant ses remerciements aux services communaux pour leur engagement dans ce dossier, Mme Gelso remercie également le Conseil de Ville pour son soutien.

**Mme Christel Lovis**, PS, se réjouissant de ce projet, relève sa bonne situation, proche de la gare, sa cuisine professionnelle et sa grande salle. D'autre part, les enfants de plus de 8 ans seront regroupés dans une autre structure. Mme Lovis met en évidence l'urgence de réaliser ce lieu d'accueil, vu l'augmentation de la population, d'autant que les crèches représentent un critère pour la détermination d'un lieu d'habitation. Selon ses renseignements, Mme Lovis indique que depuis août 2015, certains enfants doivent fréquenter deux voire trois sites différents, ce qui complique le travail des parents, surtout s'ils ont plusieurs enfants en crèche, et provoque l'incompréhension des enfants. La centralisation des différentes structures en un seul site est primordiale, raison pour laquelle le groupe socialiste acceptera le projet, même s'il n'est que partiellement satisfait du message en raison de son financement, le loyer annuel sur 15 ans dépassant les six millions de francs et l'investissement initial se montant à près d'un million de francs, ce qui lui semble élevé. Vu ces sommes, Mme Lovis a émis des craintes sur les garanties relatives à la reconduction d'un bail après 15 ans, que le Conseil communal a partiellement écartées en prévoyant une clause de renouvellement. Toutefois, le groupe socialiste s'étonne que l'Exécutif n'ait pas privilégié la réalisation du projet dans son ensemble ou l'achat en PPE des deux étages concernés. Elle relève également le droit d'emption qui sera prévu.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, informe que son groupe est favorable au message, qui permettra à la population de se prononcer sur le crédit et la demande de location. Relevant le besoin avéré en matière de places d'accueil, M. Crevoisier relève que, malgré le second projet qui sera mené ultérieurement, aucune vision d'ensemble n'existe actuellement, d'où le besoin à terme pas clairement établi. Aussi, des renseignements concernant le besoin en places et la capacité qui sera créée devraient figurer dans le message afin que le peuple puisse se prononcer globalement sur ce projet. D'autre part, il s'étonne également du prix du loyer, Fr. 200.-/m<sup>2</sup>, qu'il estime trop élevé. Quant à l'équipement de la cuisine, même si du matériel professionnel est nécessaire, il suggère de centraliser cet équipement sur le site de la Mandchourie plutôt que d'en prévoir également un dans le second projet.

**M. Alain Beuret**, PDC-JDC, souligne la difficulté pour les parents de trouver une place de crèche, ce qui oblige parfois l'un d'eux à renoncer à son emploi ou à chercher une place dans d'autres localités. De plus, à son sens, si la Ville veut être attractive pour les familles, elle doit leur offrir des conditions-cadres qui le sont également, et pas seulement en matière de terrains à bâtir. La disponibilité en crèche est un critère d'établissement important pour elles. Aussi, le groupe PDC-JDC soutiendra le projet communal, même s'il s'interroge lui aussi sur son financement. Finalement, M. Beuret souhaite des explications supplémentaires quant à la proposition d'adjonction de l'Exécutif.

**Mme Jeanne Beuret**, présidente, CS•POP•Verts, estimant urgent de créer des places d'accueil préscolaire et extra-scolaire et nécessaire d'ouvrir un espace d'accueil spécifique et adapté aux besoins des enfants, des parents et des professionnels, indique que son groupe soutiendra le projet unanimement. Toutefois, elle regrette que la Ville, vu le coût du projet, ne soit pas propriétaire des locaux, ce qui lui aurait laissé toute liberté d'aménagement. De plus, il est nécessaire d'attendre la seconde étape pour obtenir des effets positifs.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, rapporte l'accueil favorable unanime que réserve son groupe à ce projet, qui offre les meilleures conditions parmi toutes les variantes étudiées. Par ailleurs, le tableau du message aurait pu inclure la valeur locative des deux immeubles de l'avenue de la Gare, qui pourront être utilisés à d'autres fins, éventuellement à de la location familiale. Revenant sur le financement, M. Miserez relève que les calculs des conseiller-ère-s de ville ne tiennent pas compte des intérêts intercalaires qui, sur une valeur de construction de 7 millions de francs, atteindraient probablement le million de francs. S'agissant de la politique cantonale en matière de crèches, M. Miserez souligne que de telles institutions servent à la vie familiale et professionnelle et il regrette qu'à ce jour, aucune négociation n'ait lieu avec les entreprises en vue de leur participation aux coûts liés à la garde des enfants.

**M. Philippe Rottet**, UDC•UDF•sp, souhaite savoir ce qu'il adviendra des sites d'accueil ainsi libérés, leur inoccupation engendrant des coûts.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, favorable au regroupement des sites, déplore la présentation du message, l'estimant fait pour plaire à une clientèle mais rédigé de façon compliquée. Mettant en évidence les arguments convaincants de Mme Gelso, M. Baettig n'est pas du même avis pour le message, dont les arguments liés au financement sont à son sens hypothétiques. Il invite à faire un effort de rédaction pour convaincre la population, en démontrant les besoins, en expliquant les avantages du projet et en précisant le financement.

**M. Damien Chappuis**, maire, remerciant les partis pour leur soutien, précise que l'investissement de Fr. 955'000.- pour l'équipement du site est absolument nécessaire. Il indique que les discussions avec les commissions communales, notamment, ont conduit à l'adaptation du message, parallèlement à l'adjonction du droit d'emption qui sera conclu avec l'investisseur. S'agissant du déroulement de l'étude, M. Chappuis informe que les commissions ont accepté le message par 25 voix, avec une abstention, parmi les 26 personnes présentes, ce qui représente un signal fort pour ce projet. Pour la suite, l'acceptation du message par le Législatif permettra sa soumission au peuple. En ce qui concerne le financement, il a fait l'objet de démarchages auprès de divers investisseurs, le choix s'étant porté sur un organisme de type parapublic, qui a fourni des garanties et qui acceptera le droit d'emption au moment de la signature du bail. Bien entendu, si la Ville n'obtient pas toutes les garanties, comme le feu vert du Canton quant à la création des places d'accueil, la construction ne démarrera pas. L'accord du Conseil de Ville fera avancer le dossier début septembre. Quant à l'achat en PPE, il est clairement refusé par les organismes parapublics consultés et la construction du bâtiment par la Ville, sans l'achat du terrain, se monte à 9 millions de francs. Une telle dépense réduirait les possibilités d'investissements à un million de francs pour les deux prochaines années. D'autre part, M. Chappuis met en exergue l'augmentation de la dette communale que cet investissement provoquerait, alors que tous les partis s'en inquiètent.

Revenant aux propos de M. Crevoisier, M. Chappuis relève l'intention du Conseil communal de résorber la liste d'enfants en attente de placement, le second projet étant prévu au plan financier des investissements, avec la volonté de construire soit un second bâtiment répondant aux besoins de la Maison de l'Enfance, soit d'utiliser le site des Arquebusiers. Quant au coût par place, il est clairement inférieur pour le site de la Mandchourie, comme le démontre le tableau du message. Les équipements ne sont pas excessifs mais répondent à une demande et la centralisation de la cuisine dans la crèche de la Mandchourie devra être étudiée ultérieurement. En outre, M. Chappuis souligne que le projet répond aux exigences, notamment à celles des éducateur-trice-s qui ont participé à l'étude, même si des limites doivent être fixées au niveau financier. M. Chappuis indique que seuls les bâtiments situés à l'avenue de la Gare 11 et 15 appartiennent à la Municipalité, le Conseil communal espérant pouvoir les relouer par la suite. Leur valeur locative aurait effectivement pu être ajoutée au présent projet. Les autres sites font l'objet d'un délai de dédite de trois mois. Finalement, M. Chappuis précise que le Conseil communal entend répondre aux attentes des parents, sans chercher à s'attirer l'électorat. Il souligne encore que le loyer de Fr. 385'000.- représente un montant maximal qui fera l'objet de négociations.

**Mme Esther Gelso** remercie les partis politiques qui ont débattu de ce dossier, lequel répondra aux attentes de nombreux parents.

#### *Chapitre 1*

**Mme Christel Lovis**, PS, souhaite que le rapport de la société Amalthée, cité dans le message, soit rendu public.

**M. Damien Chappuis**, maire, accepte cette demande.

#### *Chapitre 3*

**Mme Christel Lovis**, PS, souhaiterait que ce projet de crèche soit financé par un mécène, à l'instar du Centre de la bande dessinée à Delémont ou de la Maison Turberg à Porrentruy. En outre, elle demande si, s'agissant du prix du loyer, la fourchette de +/- 10 % s'applique uniquement aux surfaces de stockage en sous-sol.

**M. Marc Ribeaud**, PS, intervenant au nom de la CGVC, demande si le contrat de location sera indexé sur un indice. En outre, il estime que le terrain de la Manchourie, abritant un home et des appartements, anciennement propriété communale, aurait été mieux situé pour accueillir une crèche, ce qui l'incite à douter de la bonne planification des bâtiments communaux ces dernières années, du point de vue de l'intérêt public, notamment. M. Ribeaud rappelle que l'extension du Collège a été menée par la Ville, dans des temps et des coûts raisonnables. En revanche, pour éviter une augmentation de la dette, la crèche de la Mandchourie sera installée dans des locaux loués qui, de par leurs spécificités, leurs dimensions et leur aménagement, ne pourront être loués à un tiers. De l'avis de M. Ribeaud, cette opération se révélera douloureuse, raison pour laquelle il souhaite que le Conseil communal participe au financement du site, par un autre biais que le droit d'emption.

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme que la fourchette de +/- 10 % s'applique à toutes les surfaces du bâtiment, c'est d'ailleurs une règle usuelle en la matière. Par rapport à l'indice, la Ville aura effectivement la garantie que, même si les taux d'intérêt devaient fluctuer dans les 15 ans qui viennent, ils n'engendreront pas de répercussions au niveau des intérêts par rapport au montant financier proposé. Quant à la participation au financement de la crèche, M. Chappuis relève la clarté du message, stipulant que la Ville paiera un loyer de maximum Fr. 385'000.- par année à un investisseur. Rappelant les différentes



participations aux coûts annuels du site, M. Chappuis souligne que celle de la Commune atteindra Fr. 362'040.-, charges qui seront imputées au budget d'exploitation de la Municipalité.

#### Chapitre 4

**Mme Christel Lovis**, PS, estime que la durée des places dépose-minute ne suffira pas aux parents qui accompagneront leurs enfants dans cette structure. D'autre part, elle souhaite que ces emplacements leur soient strictement réservés et que des contrôles soient effectués pour sanctionner les abus, le secteur étant relativement stratégique en matière de parking.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise que des places de stationnement seront réservées aux parents, le choix de panneaux indicateurs ad hoc devant être déterminé. A son sens, le terme "dépose-minute" peut être supprimé.

**Mme Christel Lovis**, PS, met en exergue l'importance du contrôle à prévoir.

**M. Damien Chappuis**, maire, ne souhaite pas cette précision, le contrôle du stationnement sur l'ensemble du territoire delémontain incombant à la Police locale. Il répète qu'un nombre suffisant de places pour les parents sera assuré.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, suggère de supprimer le terme "dépose-minute" et de préciser que les emplacements seront destinés aux parents uniquement.

**DECISION** : la modification proposée par Mme Christel Lovis de remplacer, aux chapitres 4 et 5, "places dépose-minute" par "places de parc à l'usage des familles" est acceptée par 32 voix contre 1.

**DECISION** : la modification proposée par le Conseil communal d'ajouter au chapitre 3 le texte "En outre, un droit d'emption sera inscrit afin de pouvoir racheter les deux étages ultérieurement. Ce droit d'emption tiendrait compte de la location payée, de la dévaluation du bâtiment ainsi que des amortissements déjà effectués." est acceptée par 37 voix, sans avis contraire.

**DECISION** : la modification proposée par le Conseil communal de remplacer la 2<sup>e</sup> phrase du chapitre 5 par le texte "Les surfaces au sous-sol dépassant de 25 m<sup>2</sup> la franchise, au tarif de Fr. 100.-/m<sup>2</sup> HT par an, induisent un loyer supplémentaire de Fr. 2'700.- TTC." est acceptée par 34 voix, sans avis contraire.

**DECISION FINALE** : le message au Corps électoral concernant la demande de prise en charge du loyer annuel à hauteur de Fr. 385'000.-, sur 15 ans, pour un espace de 150 places de crèche dans un immeuble sis à la route de la Mandchourie à Delémont et la demande de crédit de Fr. 955'000.- pour son équipement initial, avec les propositions votées, est acceptée par 37 voix, avec un avis contraire.

**M. Damien Chappuis**, maire, remercie le Conseil de Ville pour son appui massif à ce projet et indique que la Ville procédera sous peu au dépôt public et à la pose des gabarits, ce qui permettra à la population de se rendre compte de la future construction. D'autre part, en cas d'acceptation du peuple et en l'absence d'oppositions, la construction pourra débuter en janvier 2016.

## 8. **CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'850'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER ENTRE 2015 ET 2019**

**Mme Françoise Collarin**, soulignant que la circulation routière est la principale source de bruit en Suisse, indique que la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit obligent les propriétaires de routes à prendre toutes les mesures utiles dans le délai légal. Le cadastre du bruit, datant de 2005, a été actualisé et le plan d'actions des mesures d'assainissement tient compte du nouveau Plan directeur des déplacements, qui définit les principes directeurs de déplacement : mobilité douce, transports publics, individuels ou motorisés. Par ailleurs, les principales mesures figurent dans la Conception directrice ratifiée par le Conseil de Ville en juin 2015. Le résultat d'une analyse engagée en 2011 indique que 140 bâtiments présentent des dépassements de valeur limite, soit 650 citoyens (5 % de la population) exposés à des bruits dépassant la moyenne tolérée. Citant les mesures envisagées par la Ville, Mme Collarin indique que les secteurs les plus problématiques seront assainis dans les délais prescrits, alors que le crédit sera couvert par voie d'emprunt, avec un amortissement de 5 % sur 20 ans, vu la durée d'efficacité du futur revêtement. Une subvention de quelque 15.5 %, Fr. 285'000.-, est attendue pour la pose de ce revêtement.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, s'étonne que la rue de l'Hôpital et la partie nord de la rue de Chêtré, secteurs bruyants, ne figurent pas sur le plan. A son sens, ils pourraient être dépavés. Par ailleurs, certains automobilistes ou motocyclistes conduisent de façon inappropriée, ce qui est dérangent et nécessiterait une intervention policière.

**M. Toufiq Ismail-Meyer**, CS•POP•Verts, est d'avis que le Législatif aurait obtenu des réponses à ses nombreuses interrogations s'il avait eu connaissance des différents rapports établis par la Ville. De plus, la mixité des mesures peut expliquer que les secteurs pavés figurent dans la zone verte. Beaucoup d'efforts sont réalisés à différents niveaux, comme l'étiquette de bruit pour les pneus, alors qu'une évolution technique sur les voitures reste encore possible. En outre, la pose d'un revêtement phonoabsorbant à la rue des Moulins peut paraître surprenante étant donné que le bruit des roues dépasse le bruit du moteur dès 40 km/h seulement. M. Ismail-Meyer suggère que la Police locale prenne des mesures pour inciter les automobilistes à plus de respect, parallèlement au lourd investissement que consentira le Conseil de Ville.

**M. Marc Ribeaud**, PS, estime que la conduite bruyante trahit un manque de politesse et de civisme, ce qui requiert une intervention de l'Autorité politique, estimant quelque peu frustrant de dépenser plusieurs millions de francs sans s'attaquer à de telles nuisances. Ainsi, en coordination avec les Polices locale, cantonale et l'Office des véhicules, la Ville doit mener une action plus complète et surtout plus efficace. Le groupe socialiste invite l'Exécutif à mettre en place des moyens peu coûteux mais efficaces pour réduire le trafic et le modérer, mesures plus importantes que les nouveaux revêtements.

**Mme Rébecca Lena**, PS, se réjouissant des mesures prévues à la rue de la Communance, souhaite un complément d'information sur les assainissements envisagés sur le tronçon Est. Quelles mesures de gestion du trafic sont prévues et pourquoi aucun revêtement phonoabsorbant n'est envisagé, malgré un dépassement des valeurs limites enregistré pour les bâtiments bordant ce tronçon ? Par ailleurs, cette rue mène à la zone industrielle et est, de fait, fortement fréquentée par des camions, cars ou autres véhicules.

**M. Alphonse Poupon**, PS, comme relevé en séance de commission, s'étonne de l'amortissement du crédit prévu sur 20 ans au lieu de 15, durée du revêtement phonoabsorbant, ce que permet le décret concernant l'administration financière des communes, dont M. Poupon donne lecture de l'art. 17. Aussi, il suggère de prévoir des intérêts de 3 % et un amortissement de 6.6 % sur 15 ans, induisant une charge financière annuelle de Fr. 178'710.- par année.

**M. Pierre Chételat**, PLR, rappelant les interventions de son groupe à fin 2013 concernant la route de Rossemaison, indique que la Commune était en retard dans ses travaux concernant les conduites souterraines, la partie de roulement dépendant du Canton. De ce fait, il estime que les crédits des points 8 et 9 doivent être liés, investissements que son groupe acceptera. Par ailleurs, il ne s'opposera pas à la proposition de M. Poupon.

**M. Patrick Claude**, PDC-JDC, domicilié dans une rue concernée par le futur assainissement, constate une forte augmentation du bruit causé par la circulation routière, ce qui nuit à la qualité de vie de certains citoyens. Son groupe acceptera ce crédit, de même que le suivant.

**Mme Françoise Collarin** indique que la suppression de pavés n'entre pas en ligne de compte, vu que les mesures effectuées dans ces secteurs démontrent le respect des valeurs limites avec une vitesse adaptée. Elle admet la conduite irrespectueuse de certains automobilistes, qui provoquent des nuisances, raison pour laquelle divers aménagements sont prévus. Un inventaire des interventions policières permettrait de constater si des amendes leur sont infligées. S'agissant en particulier de la rue des Moulins, elle bénéficiera de plusieurs mesures, notamment la gestion du trafic, l'établissement d'un sens unique, le traçage d'une piste cyclable et la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Une limitation à 30 km/h est difficilement applicable, vu que cette route mène les véhicules hors de la ville. La rue de la Communance verra l'aménagement de mesures réduisant le trafic, en plus du trottoir traversant en construction, incitant à emprunter la rue Victor-Helg pour favoriser l'utilisation du tronçon par les habitants. Quant à l'amortissement sur 20 ans, il provient d'une obligation du Service des communes, même si Mme Collarin est favorable à la proposition de M. Poupon. Enfin, répondant à M. Chételat, elle rappelle que le Canton, et non la Commune, était en retard dans ses travaux à la route de Rossemaison, d'où un non-respect des délais communiqués par voie de presse aux habitants, ce qu'elle regrette. Finalement, elle relève que la coordination des deux crédits évitera une intervention sur des secteurs achevés.

**DECISION :** la proposition de modification de M. Alphonse Poupon de prévoir un amortissement de 6.66 % - soit sur 15 ans, générant une charge financière maximale de Fr. 178'710.- est acceptée par 33 voix, sans avis contraire.

**DECISION :** le crédit-cadre de Fr. 1'850'000.- pour l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019 est accepté par 38 voix, avec un avis contraire.

**9. CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'780'100.- HT POUR L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS (PGEE, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, GAZ NATUREL, ÉCLAIRAGE PUBLIC) DANS LE CADRE DE L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER ENTRE 2015 ET 2019**

**M. Jean-Yves Gentil** souligne lui aussi le souhait des services de synchroniser leurs interventions et d'entreprendre les travaux d'assainissement des réseaux souterrains ces 15 prochaines années en même temps que la pose des revêtements phonoabsorbants, ceci également afin de limiter les nuisances aux usagers. Répétant le retard du Canton en ce qui concerne la route de Rossemaison, M. Gentil relève que seule la rue du Vieux-Château nécessite un assainissement important, les autres tronçons ne faisant l'objet que d'interventions ponctuelles ou d'assainissements réguliers. Il relève que la majeure partie des travaux seront autofinancés, alors que ceux liés aux réseaux d'éclairage public et de gaz naturel le seront par les prestations aux collectivités publiques ou par la vente de gaz naturel.

**M. Luc Dobler**, PCSI, informe que son groupe acceptera ce crédit, saluant la démarche proactive des Services industriels. Il regretterait que, vu les investissements consentis, des opérateurs de câbles tirent des lignes sur les tronçons rénovés.

**M. Jean-Yves Gentil** partage cette préoccupation, tout en soulignant que ces entreprises sont systématiquement informées des chantiers prochainement ouverts par la Ville, en vue d'une synergie. Malheureusement, dans la plupart des cas, ces secteurs ne font pas partie de leur programme. Ils procèdent donc à des fouilles ultérieures, la marge de manœuvre de la Ville, très étroite, revenant au Service UETP qui pourrait les refuser, avec toutefois comme conséquence le risque d'une interruption des services de télécommunication utiles aux citoyens.

**DECISION** : le crédit-cadre de Fr. 1'780'100.- HT pour l'assainissement des réseaux souterrains (PGEE, eau potable, électricité, gaz naturel, éclairage public) dans le cadre de l'assainissement du bruit routier entre 2015 et 2019 est accepté par 37 voix, sans avis contraire.

**10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/15 - "LA COMMUNE SE PROTÈGE-T-ELLE DES CYBER-RISQUES ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, indique que la Confédération et les cantons se coordonnent contre les cyberrisques. Dans ce cadre, un budget de 2 milliards de francs jusqu'en 2025 a été alloué. Internet est un espace sans limite, mal protégé et qui peut faire l'objet de nombreuses menaces et intrusions dans la sphère privée. Aussi, il demande au Conseil communal s'il a évalué les risques d'un piratage informatique, menaçant la confidentialité des données. La Ville dispose-t-elle d'une stratégie contre de telles attaques et est-elle coordonnée avec le Canton ? Le cas échéant, une analyse globale de la vulnérabilité serait-elle nécessaire ?

**M. Damien Chappuis**, maire, décrit les mesures prises par le Service informatique, notamment l'utilisation d'un firewall avec abonnement pour filtrer les accès externes et bloquer les adresses indésirables, un anti-spam intégré au pare-feu, des firewall internes pour filtrer le trafic, des mots de passe complexes sur l'ensemble des postes clients, un antivirus sur les postes clients avec contrôle automatique des supports externes, un logiciel de surveillance des postes du réseau, un accès Wifi séparé pour les collaborateurs et les invités et / ou conseillers de ville et une protection avec des droits d'accès sur les dossiers réseau, notamment. Les collaborateurs sont également sensibilisés aux dangers d'internet et des réseaux sociaux. La Ville collabore également avec le Canton. De l'avis de M. Chappuis, le Service informatique gère parfaitement la situation, même si le risque zéro n'existe pas. Une analyse n'est pas nécessaire, raison pour laquelle M. Chappuis invite à refuser le postulat, l'estimant réalisé.

**DECISION** : le postulat 4.09/15 - "La Commune se protège-t-elle des cyberrisques ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 25 voix contre 2.

**11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/15 - "PLACES DE PARC POUR PERSONNES HANDI-CAPÉES ACCESSIBLES ET EN SUFFISANCE", PS, MME MURIELLE MACCHI**

**Mme Murielle Macchi**, PS, est d'avis que lors de nouvelles constructions ou travaux d'importance, les places pour handicapés sont souvent supprimées sans alternative, ce qui a été le cas à la gare, alors que Pro Infirmis en avait suggéré une à la place de la gare, que la Ville n'a pas réalisée. Mme Macchi rappelle que malgré la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, entrée en vigueur en 2002, de nombreuses inégalités persistent, comme des lieux publics inaccessibles, des trottoirs infranchissables ou des places de stationnement situées en pente ou trop étroites, entre autres. La motion se limite aux places de stationnement et invite la Ville à revoir sa politique en la matière, en demandant des

emplacements en suffisance, accessibles et respectant les dimensions légales. Leur emplacement doit aussi être étudié, une pente ou un lampadaire interdisant ou limitant l'accès au véhicule. A ce sujet, Mme Macchi cite le récent bâtiment Polyadès, dont les places sont non conformes. Par ailleurs, le stationnement même très limité de voitures par des automobilistes valides ne doit pas être toléré, ce qui constitue du reste le premier obstacle à l'accès à de tels emplacements pour les personnes handicapées.

Mme Macchi précise que la Ville, qui soumet les projets privés à l'approbation de Pro Infirmis, devrait aussi le faire avec ses propres projets, pas tous exempts de barrières architecturales. Par ailleurs, elle informe de l'existence du site internet [www.placehandicape.ch](http://www.placehandicape.ch), inventoriant de tels emplacements. Si la motion est acceptée et réalisée, les nouveaux emplacements mériteraient d'être communiqués à la population par le *Delémont.ch agglo*, par exemple.

**Mme Françoise Collarin** propose d'accepter cette motion, relevant toutefois que le secteur de la gare, en chantier depuis quelques mois, ne pourra pas accueillir des places pour personnes handicapées jusqu'à la fin de l'année. Quant à Polyadès, bâtiment privé, il fera l'objet d'un contrôle par les responsables, dont les résultats seront communiqués au propriétaire.

**DECISION** : la motion 5.08/15 - "Places de parc pour personnes handicapées accessibles et en suffisance", PS, Mme Murielle Macchi, est acceptée par 33 voix, sans avis contraire.

**12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/15 - "DEMANDES DE CRÉDIT : UNE INTÉGRATION STANDARD ET SYSTÉMATIQUE D'INFORMATIONS DANS LES MESSAGES AU CONSEIL DE VILLE", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

**M. Julien Crevoisier**, PLR, relève que certaines informations requises par la motion figurent dans les crédits, mais pas toujours de façon exhaustive. Il souhaite qu'une liste de contrôle soit établie sous forme de tableur, pour y intégrer les renseignements cités dans la motion. M. Crevoisier, au contraire du Conseil communal, estime sa motion comme n'étant pas réalisée, prenant en exemple des crédits récemment votés. De plus, un prélèvement sur un fonds comptable ne signifie pas que la Ville dispose de l'argent liquide en suffisance pour financer un investissement. Quant aux emprunts, une différence peut exister entre un amortissement financier, sa durée et l'amortissement comptable.

**M. Damien Chappuis**, maire, suggère de refuser la motion, estime que le Conseil communal répond à ses interrogations.

**M. Marc Ribeaud**, PS, informe que son groupe acceptera majoritairement cette motion, relevant qu'un flux de trésorerie fait défaut dans la comptabilité communale. La lecture des comptes serait plus transparente par la mise en place d'un système mesurant ces flux, comme le préconisent les directives des directeurs cantonaux des impôts, ce que demande d'ailleurs la motion que le groupe socialiste déposera en cours de séance pour le futur système qui remplacera Larix.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, infirme les propos de M. Chappuis, insistant sur le fait que les crédits ne présentent pas toutes les informations exigées par la motion.

**DECISION** : la motion 5.13/15 - "Demandes de crédit : une intégration standard et systématique d'informations dans les messages au Conseil de Ville", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée par 30 voix contre 3.

**13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/14 - "POURQUOI PAS UNE RUE GODI-AESCHBACHER ? (INDUSTRIEL ET MÉCÈNE)", UDC•UDF•SP, M. PHILIPPE ROTTET**

**Mme Françoise Collarin** indique que Mme Aeschbacher, informée de ce postulat, a proposé que la prochaine rue créée à la Communance porte le nom de son époux, plutôt que de renommer une rue existante, ce à quoi le Conseil communal a adhéré.

**14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/14 - "SOUTENIR ET PROMOUVOIR UN SERVICE DE BABY-SITTING FIABLE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**Mme Esther Gelso** rapporte que la Croix-Rouge souhaite une meilleure visibilité s'agissant de sa formation en matière de baby-sitting et de la mise à disposition des personnes formées. Ainsi, un lien a été récemment ajouté sur le site internet communal, qui donne accès aux prestations de la Croix-Rouge. De plus, un article paraîtra prochainement dans le *Delémont.ch* pour informer de ce service offert à la population.

**15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/14 - "FINANCEMENT DE LA CAISSE DE PENSION : POUR UN SYSTÈME NE DÉFAVORISANT PAS L'EMBAUCHE DE PERSONNES PLUS ÂGÉES", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

**Mme Françoise Collarin** communique les résultats de la réflexion menée par Swisscanto à ce sujet. Le changement de primauté au 1<sup>er</sup> janvier 2015 a induit une adaptation du financement du FRED, les cotisations employé-employeur étant fixées selon l'âge du collaborateur et en augmentation selon son âge. Même si cette situation peut paraître discriminatoire à l'embauche, les qualités du candidat doivent entrer en ligne de compte plus que son âge. Rappelant la demande du postulat, Mme Collarin indique que le financement global des employeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2015 atteint 11.7 % de la somme des salaires assurés, ce taux moyen dépendant de la structure d'âge de l'effectif assuré. Une augmentation de l'âge de l'effectif a pour conséquence une hausse de la charge financière des employeurs puisque les cotisations augmentent avec l'âge de l'employé. La fixation d'un taux de cotisation unique implique de prévoir une marge suffisante pour absorber une hausse de l'âge et atteindre une stabilité du taux à long terme. Le Comité du FRED estime que cette marge doit permettre de supporter une croissance de l'âge de l'effectif d'un an et reviendrait à fixer le taux à 12 % du salaire assuré. Par rapport à la charge annuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il résulterait une augmentation de quelque Fr. 55'000.- par année. Au vu de l'état financier de toutes les communes des employeurs affiliés au FRED, le Comité est d'avis qu'une telle hausse de la cotisation de l'employeur n'est pas justifiable.

Aussi, pour le bon fonctionnement de la caisse, le Comité du FRED propose de suivre les conclusions de Swisscanto et d'attendre une amélioration ou une confirmation de la situation.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, regrette cette prise de position, relevant que la cotisation employeur augmentera avec ou sans le postulat. En dernier lieu, il indique que ce concept est appliqué dans de grands groupes industriels suisses.

**16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/15 - "POUR UNE ATTRACTION TOURISTIQUE LOCALE « D'ENVERGURE INTERNATIONALE » !", PS, M. SÉBASTIEN LAPAIRE**

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que l'étude est menée en parallèle avec celle liée aux panneaux d'affichage aux entrées de la ville. Pour l'installation du totem, différents sites ont été recensés, notamment le Collège, le parc urbain, les Jardins du Château ou le Bérudier. Les destinations restent à être déterminées, de même que le type de matériau. La construction du totem se réalisera en collaboration avec EFEJ, si possible.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, remercie les services communaux pour leur engagement dans ce dossier, idéalement conduit.

**17. RÉSOLUTION 1.01/15 - "HISSE LE DRAPEAU DE MOUTIER A L'HÔTEL DE VILLE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

**Mme Jeanne Beuret**, présidente, invite M. Rebetez à développer cette résolution qui a obtenu 30 signatures.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, soulignant l'initiative de Châtillon, relève que ni le Canton de Berne ni celui du Jura n'ont à ce jour présenté leurs arguments s'agissant de Moutier. Regrettant la discrétion jurassienne, il suggère au Conseil de Ville de prouver son attachement officiel et fraternel à la cité prévôtoise, dans le but que d'autres communes en fassent autant. Un soutien interpartis aurait un large effet, surtout en période électorale, raison pour laquelle il invite à accepter cette résolution et à déployer aux abords de l'Hôtel de Ville un drapeau avec, d'un côté, le drapeau de Delémont et, de l'autre, celui de Moutier, aux côtés du drapeau jurassien.

**DECISION** : la résolution 1.01/15 - "Hisser le drapeau de Moutier à l'Hôtel de Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est acceptée par 32 voix, sans avis contraire.

**18. DIVERS**

**M. Jean-Yves Gentil** rappelle le crédit voté en juin 2014 pour l'installation de deux centrales photovoltaïques sur le toit de Wenger Sud et sur celui du Campus secondaire à la rue de l'Avenir 33 et informe que la modification de la configuration des bâtiments a réduit de 450 m<sup>2</sup> la surface dédiée aux panneaux solaires. Pour éviter des pénalités, avec l'aval du Conseil communal et de la CGVC, les Services industriels, en recherche d'autres sites, ont porté leur choix sur le futur cinéma multiplexe et sur Pressor.

Les Services industriels ont acquis des panneaux supplémentaires, ce qui se traduit par une augmentation de la puissance et de la production annuelle de 550'000 kWh (158 ménages), tout en restant dans le cadre du montant du crédit précité, voire même, au final, avec des économies de quelques dizaines de milliers de francs. Une fois toutes les centrales actives, la production annuelle d'énergie photovoltaïque devrait atteindre 1'135'000 kWh (325 ménages). Par ailleurs, 770 clients ont choisi de se fournir totalement ou partiellement avec cette énergie renouvelable delémontaine, soit 10 % des contrats d'approvisionnement, ce qui dépasse les buts initiaux et ce dont se réjouit le Conseil communal.

**Ont été déposés :**

- **résolution 1.01/15** - "Hisser le drapeau de Moutier à l'Hôtel de Ville", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
- **question écrite 2.04/15** - "Delémont'BD, rencontres suisses et internationales de bande dessinée", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **question écrite 2.05/15** - "Partenariat Public Privé, ses avantages et ses limites", PS, M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.06/15** - "Un patrimoine financier de 54.5 millions pour notre ville : est-ce justifié ?", PLR, M. Julien Crevoisier
- **postulat 4.13/15** - "Panneaux lumineux indiquant, en temps réel, le nombre de places de stationnement disponibles dans les différents parkings de Delémont", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
- **motion 5.14/15** - "Equiper le Service financier communal d'un outil de gestion des flux de trésorerie", PS, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon

La séance est levée à 22 h 55.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Jeanne Beuret

Nadia Maggay

Delémont, le 14 septembre 2015